

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2025

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 20/06/2025, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION

CONSTRUCTION D'UN COMPTOIR DE REEMPLOI AUX MUREAUX : APPROBATION DE PROGRAMME ET RECOURS AU CONCOURS RESTREINT POUR LE CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE

Date d'affichage de la convocation

20/06/2025

Secrétaire de séance

BREARD Jean-Claude

Etaient présents : 113

AIT Eddie, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERMANN Clara, BISCHEROUR Albert, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUNET Yvette, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, PINARD Corinne, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KOENIG-FILISIKA Honorine, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LECOLE Gilles, LE GOFF Séverine, LEPINTE Fabrice, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMEONI Christophe, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (**141**)

Absent(s) représenté(s) : 21

BERTRAND Alain a donné pouvoir à MOISAN Bernard
BLONDEL Mireille a donné pouvoir à HAMARD Patricia
BOURE Denis a donné pouvoir à MACKOWIAK Ghyslaine
BOURSALI Karim a donné pouvoir à EL BELLAJ Jamila
CHARNALLET Hervé a donné pouvoir à DEVEZE Fabienne
DEBRAY-GYRARD Annie a donné pouvoir à TANGUY Jacques
DIOP Ibrahima a donné pouvoir à CORBINAUD Fabien
KHARJA Latifa a donné pouvoir à SATHOUD Innocente-Félicité
KONKI Nicole a donné pouvoir à HERVIEUX Edwige
LAIGNEAU Jean-Pierre a donné pouvoir à KAUFFMANN Karine
LAVIGOGNE Jacky a donné pouvoir à POYER Pascal
LEBOUC Michel a donné pouvoir à GARAY François
LEMARIE Lionel a donné pouvoir à JOSSEAUME Dominique
LITTIERE Mickaël a donné pouvoir à FONTAINE Franck

MELSENS Olivier a donné pouvoir à GODARD Carole
MEMISOGLU Ergin a donné pouvoir à BREARD Jean-Claude
PERSIL Albert a donné pouvoir à BERMANN Clara
PHILIPPE Carole a donné pouvoir à SANTINI Jean-Luc
PRIMAS Sophie a donné pouvoir à LECOLE Gilles
SAINZ Luis a donné pouvoir à BISCHEROUR Albert
WOTIN Maël a donné pouvoir à JALTIER Alec

Absent(s) non représenté(s) : 7

ANCELOT Serge, AOUN Cédric, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, BORDG Michaël, CHARBIT Jean-Christophe, DAUGE Patrick

130 POUR :

AIT Eddie, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUNET Yvette, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, PINARD Corinne, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LECOLE Gilles, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMEONI Christophe, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

0 CONTRE :

1 ABSTENTION :

NAUTH Cyril

3 NE PREND PAS PART :

DE JESUS-PEDRO Nelson, GARAY François, LBOUC Michel

EXPOSÉ

La Communauté urbaine souhaite engager une opération pour la réalisation d'un nouvel outil de tri, de recyclage et de sensibilisation pour les particuliers autour de la question des déchets et des ressources, en substitution de l'actuelle déchetterie des Mureaux devenue obsolète.

Aujourd'hui, dans un contexte de transition écologique, les objets et matériaux devenus inutilisés ne peuvent plus être considérés comme de simples « déchets », cette notion tendant à disparaître au profit de celle de « ressources ». Les déchèteries évoluent parallèlement à la structuration progressive des filières de recyclage et de réemploi. La mise en place des nouvelles filières de Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) en 2023 et 2024 illustre cette transformation du traitement des objets du quotidien.

En outre, la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite « loi AGECE », prévoit que les déchèteries ont l'obligation de mettre en place une zone de dépôt destinée aux produits pouvant être réemployés et de mettre à disposition des acteurs de l'économie sociale et solidaire les objets en bon état ou réparables déposés dans ces espaces.

Il s'agit ainsi de créer un comptoir de réemploi, dans la continuité directe de l'expérimentation « Smicval Market » à Libourne qui propose un changement de paradigme dans la gestion des déchets en les considérant comme de potentielles ressources pour d'autres usagers. La maîtrise d'ouvrage place ainsi l'innovation au cœur de ce projet, imaginant de nouveaux modèles de fonctionnement pour les déchèteries de demain, promouvant les espaces de réemploi, d'échanges, de sensibilisation et de formation.

Le projet est envisagé sur un terrain de plus de 13 200 m² et se situe au croisement de la rue Francis Dureau et de la rue du Petit Chemin de Flins aux Mureaux.

Dans le cadre de cette opération de création d'un comptoir de réemploi, les travaux envisagés au stade de la programmation sont les suivants :

- la construction du Comptoir du Réemploi (Accueil, Maison du Réemploi, « Objethèque » et « Matériauthèque »), d'une surface de 1 000 m²,
- les aménagements de la plateforme Déchets Verts et de la déchèterie, d'une surface de 1 137 m²,
- la création de l'ensemble des voiries publiques et logistiques nécessaires au fonctionnement du site, ainsi que des espaces de stationnement tels que décrit dans le programme fonctionnel, d'une surface de 6 000 m²,
- le réaménagement des espaces verts et des zones non imperméabilisées dont les ouvrages de gestion et de traitement des eaux pluviales, d'une surface de 3 000 m²,
- l'agencement intégré au sein du Comptoir du Réemploi, ainsi que l'ensemble des éléments de mobilier spécifiques de « l'Objethèque » et de la « Matériauthèque »,
- la signalétique globale à l'échelle du site : panneaux d'explication du concept, panneaux d'orientation, marquage au sol, identification des espaces.

L'enveloppe financière prévisionnelle du coût de l'opération est estimée à 7 500 000 €HT, soit 9 000 000 €TTC définie comme suit :

- pour les études : 1 800 000 €HT, soit 2 160 000 €TTC ;
- pour les travaux : 5 700 000 €HT, soit 6 840 000 €TTC.

La mise en place de ce projet implique la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre qui devra faire l'objet d'une procédure de concours, technique d'achat permettant à l'acheteur de présélectionner des candidats, qui auront préalablement déposé un dossier de candidature, afin de présenter un projet en vue de l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre.

Cette procédure nécessite la réunion d'un jury qui a vocation à intervenir pour la sélection des candidats qui seront admis à présenter un projet et sur le classement des projets, à la suite du dépôt de candidature.

Conformément au code de la commande publique, il est composé de trois collègues, à savoir :

- un collègue d'élus (membres de la commission d'appel d'offres permanente ou ad hoc),
- un collègue de personnalités qualifiées (en l'espèce architectes),
- le cas échéant, un collègue de personnalités dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours (personnes expertes dans le domaine concerné ou connaissant bien les lieux).

Les personnalités qualifiées bénéficient d'une indemnité couvrant leur présence aux deux réunions dont le montant doit être fixé.

Une prime doit également être octroyée aux candidats admis à présenter un projet indemnisant le travail réalisé.

Le planning prévisionnel de l'opération est le suivant :

- Troisième trimestre 2025 : lancement de la procédure de concours,
- Troisième trimestre 2026 : notification du maître d'œuvre,
- Quatrième trimestre 2028 : conception réalisée par le maître d'œuvre,
- Quatrième trimestre 2030 : achèvement des travaux.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le programme de construction d'un comptoir de réemploi aux Mureaux,
- de fixer l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 7 500 000 €HT (sept millions cinq cent mille euros hors taxes), soit 9 000 000 €TTC (neuf millions d'euros toutes taxes comprises), hors coût de dépollution,
- d'approuver le recours à la procédure de concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un comptoir de réemploi aux Mureaux,
- d'arrêter le nombre des équipes admises à déposer un projet à trois,
- de fixer les indemnités pour la participation des membres qualifiés du jury à un montant forfaitaire de 500 € (cinq cents euros) par personne pour chaque réunion du jury,
- de fixer le montant de la prime perçue par les candidats admis à présenter un projet à 30 000 € (trente mille euros) par candidat,
- de donner délégation d'attribution au Président pour la composition du jury et le choix de ses membres,
- de préciser que les crédits seront imputés au budget 2025 et suivants :
 - o pour les études ainsi que la prime perçue par les candidats non retenus : chapitre 20, nature 2031,
 - o pour les travaux et aménagements : chapitre 23, nature 2313,
 - o pour les indemnités pour la participation des membres qualifiés du jury : chapitre 011, nature 6228,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes, pièces, et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5215-20,

VU le code de la commande publique et notamment ses articles L. 2421-1, R. 2162-15 et suivants, R. 2172-1 et suivants,

VU la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite « loi AGECE », et notamment son article 57,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU le programme de l'opération,

VU l'avis favorable à l'unanimité émis par la Commission Vie quotidienne le 17 juin 2025,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : APPROUVE le programme de construction d'un comptoir de réemploi aux Mureaux.

ARTICLE 2 : FIXE l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de 7 500 000 €HT (sept millions cinq cent mille euros hors taxes), soit 9 000 000 €TTC (neuf millions d'euros toutes taxes comprises).

ARTICLE 3 : APPROUVE le recours à la procédure de concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un comptoir de réemploi aux Mureaux.

ARTICLE 4 : ARRETE le nombre des équipes admises à déposer un projet à trois.

ARTICLE 5 : FIXE les indemnités pour la participation des membres qualifiés du jury à un montant forfaitaire de 500 € (cinq cents euros) par personne pour chaque réunion du jury.

ARTICLE 6 : FIXE le montant de la prime perçue par les candidats admis à présenter un projet à 30 000 € (trente mille euros) par candidat.

ARTICLE 7 : DONNE délégation d'attribution au Président pour la composition du jury et le choix de ses membres.

ARTICLE 8 : PRÉCISE que les crédits seront imputés au budget 2025 et suivants :

- pour les études ainsi que la prime perçue par les candidats non retenus : chapitre 20, nature 2031,
- pour les travaux et aménagements : chapitre 23, nature 2313,
- pour les indemnités pour la participation des membres qualifiés du jury : chapitre 011, nature 6228.

ARTICLE 9 : AUTORISE le Président à signer tous les actes, pièces, et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le :	0 2 JUL. 2025
Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le :	0 2 JUL. 2025
Exécutoire le :	0 2 JUL. 2025
<small>(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)</small>	
<small>Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification</small>	
<small>Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles</small>	
<small>(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).</small>	

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 26 juin 2025

Le Président

Cécile ZAMMIT-POPESCU

